


**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurances incluses dans les cartes de crédit BNP Paribas Fortis

	Assurance annulation de voyage en cas de maladie, d'accident, de décès ou de préjudice matériel	Garantie achat en cas de vol ou de dommage accidentel des biens achetés	Garantie achat sur internet en cas de non-livraison, livraison non conforme ou défectueuse des biens achetés SUR INTERNET	Assurance contre la fraude en cas de perte ou de vol de la carte de crédit assurée	Service confort pour le voyage à l'étranger en cas de maladie, accident, décès, vol, problèmes judiciaires, etc...
Include dans le Comfort Pack* et Premium Pack 22€/an ** 11€/an ** Pro Pack	Visa MasterCard CLASSIC X	X	X	X	X
Include dans le Premium Pack 3.83€/mois dans le Comfort Pack 46€/ an **	Visa BUSINESS BLUE X	X	X	X	X
	MasterCard Visa GOLD ✓	✓	✓	✓	X
	Visa MasterCard BUSINESS SILVER X	X	X	X	✓
	Membre de la famille couvert X	X	X	X	✓
	Montant maximum de la couverture 6.500 €	3.000 €	1.000 €	150 € / sinistre max. 300 € / an	Nombreux services d'assistance en cas de dommages subis à l'étranger
	Franchise 125 €	75 €	50 €	X	X
Qui contacter en cas de sinistre ?	Teleclaims TEL : 02/664.46.25 - FAX : 02/664.40.73 MAIL : goldcardinsurance@aginsurance.be				InterPartner Assistance 02/550 04 00

Les assurances ne s'appliquent qu'à condition que les dépenses aient été réalisées au moyen de la carte de crédit concernée.

* Visa/MasterCard Classic additionnelles dans le Comfort Pack: 1.83€/mois

** HTVA



Assurances incluses dans les cartes de crédit BNP Paribas Fortis

	Assurance annulation de voyage en cas de maladie, d'accident, de décès ou de préjudice matériel	Garantie achat en cas de vol ou de dommage accidentel des biens achetés	Garantie achat sur internet en cas de non-livraison, livraison non conforme ou défectueuse des biens achetés	Assurance contre la fraude en cas de perte ou de vol de la carte de crédit assurée	Service confort pour le voyage à l'étranger en cas de maladie, accident, décès, vol, problèmes judiciaires, etc...
Conditions générales	Visa Gold MasterCard Gold	Visa Gold MasterCard Gold	Visa Gold MasterCard Gold	Visa Gold MasterCard Gold	Visa Business Silver MasterCard Business Silver
Conditions d'octroi	<ol style="list-style-type: none"> déplacement d'une distance supérieure à 100 km à partir du domicile de l'assuré les frais pour l'aller et le retour et les frais de séjour ont été payés à concurrence d'au moins 70% avec la carte de crédit assurée Le déplacement et le séjour doivent être effectués dans la limite de 120 jours consécutifs 	La garantie est acquise dans la mesure où le vol ou le dommage accidentel survient dans les 120 jours à compter de la date de d'achat ou de livraison.	La garantie est acquise dans la mesure où la livraison non-conforme, défectueuse ou la non-livraison survient dans les 90 jours après l'achat du bien sur internet.	L'assureur prend en charge <ul style="list-style-type: none"> la franchise en cas d'opérations de paiement ou de retrait effectuées frauduleusement par un tiers à l'aide de la carte de crédit à condition que ces opérations frauduleuses ont été effectuées entre le moment de la perte ou du vol de la carte de crédit assurée et le moment du blocage par Card Stop les frais de remplacement de la carte de crédit volée ou perdue 	Les prestations sont garanties dans la mesure où le titulaire de la carte de crédit est domicilié en Belgique et y réside habituellement. La durée du déplacement ne peut excéder les 90 jours quel que soit le moyen de transport utilisé.
Personnes assurées	Toute personne physique titulaire d'une carte de crédit assurée et dont le nom est imprimé sur cette carte				Pour autant qu'elles soient domiciliées en Belgique : <ul style="list-style-type: none"> Titulaire de la carte de crédit Conjoint de droit ou de fait cohabitant Ascendants/descendants non mariés au 1 degré vivant au foyer du titulaire Enfants non mariés ne résidant pas en BE mais domiciliés chez le titulaire carte.
Montant maximum de la couverture	<ol style="list-style-type: none"> modification ou annulation : remboursement des frais à charge de l'assuré interruption : remboursement de la portion des prestations non utilisées Les coûts pour la modification ou l'interruption ne peuvent dépasser les coûts de l'annulation du voyage. Dans tous les cas, le montant assuré est limité à concurrence de max. 6.500 EUR par voyage et par famille et par année calendrier et maximum 2 annulations/modifications/interruptions par année calendrier.	<ol style="list-style-type: none"> En cas de vol : remboursement du prix d'achat du bien volé en cas de dommage accidentel : <ul style="list-style-type: none"> les frais de réparation du bien le prix d'achat du bien si ces frais sont supérieurs au prix d'achat ou si le bien n'est pas réparable 3.000 € / sinistre Max. 2 sinistres / an	<ol style="list-style-type: none"> En cas de livraison non conforme : remboursement des frais pour renvoyer le bien En cas de livraison défectueuse ou non-livraison : remboursement du prix d'achat du bien. 1.000 € / sinistre Max. 2 sinistres / an	max. 150 EUR par sinistre max. 300 EUR par année calendrier Pour le remplacement de la carte de crédit assurée : <ul style="list-style-type: none"> max. 25 EUR par sinistre max. 50 EUR par année calendrier 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge du rapatriement en BE de l'assuré ou de sa dépouille mortelle en cas de maladie ou blessure Organisation et prise en charge du déplacement d'un membre de la famille au chevet de l'assuré malade ou accidenté. Retour en BE de l'assuré en cas de décès d'un membre de la famille. Et autres nombreux services d'assistance, voir conditions générales pour plus de détails.
Franchise	125€	75€	50€	X	X
Qui contacter en cas de sinistre ?	Teleclaims TEL : 02/664.46.25 - FAX : 02/664.40.73 MAIL : goldcardinsurance@aginsurance.be				InterPartner Assistance 02/550 04 00